

LE CANADA

EDITION QUOTIDIENNE

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

OSCAR McDONELL, Directeur

OTTAWA, VENDREDI, 9 MARS 1888.

9ème ANNÉE, No. 275.

LE NUMERO: 2 CENTS

LE CANADA

FONDÉ EN 1879

Prix de l'abonnement

En un an, pour la ville.....\$4.00

En un an, pour la campagne.....\$5.00

En six mois, pour la ville.....\$2.50

En six mois, pour la campagne.....\$3.50

En trois mois, pour la ville.....\$1.50

En trois mois, pour la campagne.....\$2.00

En un mois, pour la ville.....\$0.50

En un mois, pour la campagne.....\$0.75

En six semaines, pour la ville.....\$0.40

En six semaines, pour la campagne.....\$0.60

En quatre semaines, pour la ville.....\$0.30

En quatre semaines, pour la campagne.....\$0.45

En deux semaines, pour la ville.....\$0.20

En deux semaines, pour la campagne.....\$0.30

En une semaine, pour la ville.....\$0.10

En une semaine, pour la campagne.....\$0.15

En quatre jours, pour la ville.....\$0.05

En quatre jours, pour la campagne.....\$0.07

En deux jours, pour la ville.....\$0.03

En deux jours, pour la campagne.....\$0.04

En un jour, pour la ville.....\$0.01

En un jour, pour la campagne.....\$0.02

En six heures, pour la ville.....\$0.01

En six heures, pour la campagne.....\$0.02

En trois heures, pour la ville.....\$0.01

En trois heures, pour la campagne.....\$0.02

En une heure, pour la ville.....\$0.01

En une heure, pour la campagne.....\$0.02

En trente minutes, pour la ville.....\$0.01

En trente minutes, pour la campagne.....\$0.02

En quinze minutes, pour la ville.....\$0.01

En quinze minutes, pour la campagne.....\$0.02

En dix minutes, pour la ville.....\$0.01

En dix minutes, pour la campagne.....\$0.02

En cinq minutes, pour la ville.....\$0.01

En cinq minutes, pour la campagne.....\$0.02

En deux minutes, pour la ville.....\$0.01

En deux minutes, pour la campagne.....\$0.02

En une minute, pour la ville.....\$0.01

En une minute, pour la campagne.....\$0.02

En trente secondes, pour la ville.....\$0.01

En trente secondes, pour la campagne.....\$0.02

En quinze secondes, pour la ville.....\$0.01

En quinze secondes, pour la campagne.....\$0.02

En dix secondes, pour la ville.....\$0.01

En dix secondes, pour la campagne.....\$0.02

En cinq secondes, pour la ville.....\$0.01

En cinq secondes, pour la campagne.....\$0.02

En deux secondes, pour la ville.....\$0.01

En deux secondes, pour la campagne.....\$0.02

En une seconde, pour la ville.....\$0.01

En une seconde, pour la campagne.....\$0.02

En dix-huitièmes de seconde, pour la ville.....\$0.01

En dix-huitièmes de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En dix-septièmes de seconde, pour la ville.....\$0.01

En dix-septièmes de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En dix-sixièmes de seconde, pour la ville.....\$0.01

En dix-sixièmes de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En dix-cinquièmes de seconde, pour la ville.....\$0.01

En dix-cinquièmes de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En dix-quatrièmes de seconde, pour la ville.....\$0.01

En dix-quatrièmes de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En dix-troisièmes de seconde, pour la ville.....\$0.01

En dix-troisièmes de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En dix-deuxièmes de seconde, pour la ville.....\$0.01

En dix-deuxièmes de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En dix-unièmes de seconde, pour la ville.....\$0.01

En dix-unièmes de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En dixième de seconde, pour la ville.....\$0.01

En dixième de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En neuvième de seconde, pour la ville.....\$0.01

En neuvième de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En huitième de seconde, pour la ville.....\$0.01

En huitième de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En septième de seconde, pour la ville.....\$0.01

En septième de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En sixième de seconde, pour la ville.....\$0.01

En sixième de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En cinquième de seconde, pour la ville.....\$0.01

En cinquième de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En quatrième de seconde, pour la ville.....\$0.01

En quatrième de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En troisième de seconde, pour la ville.....\$0.01

En troisième de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En deuxième de seconde, pour la ville.....\$0.01

En deuxième de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En première de seconde, pour la ville.....\$0.01

En première de seconde, pour la campagne.....\$0.02

En dixième de minute, pour la ville.....\$0.01

En dixième de minute, pour la campagne.....\$0.02

En neuvième de minute, pour la ville.....\$0.01

En neuvième de minute, pour la campagne.....\$0.02

En huitième de minute, pour la ville.....\$0.01

En huitième de minute, pour la campagne.....\$0.02

En septième de minute, pour la ville.....\$0.01

En septième de minute, pour la campagne.....\$0.02

LE REVIREMENT DE M. MOWAT

M. Mowat a présenté à la chambre de Toronto, un projet de loi portant le titre de "Manhood suffrage". Suffrage par tête. Nous en donnons les clauses :

Les qualifications de propriété ou de revenu sont abolies pour les électeurs à l'assemblée législative d'Ontario.

Toute personne ou aucune autre, âgée de 21 ans pleins, sujet de Sa Majesté par naissance ou naturalisation qui n'est pas déqualifié par l'acte des élections d'Ontario ou empêché de voter par aucune autre loi aura droit, s'il est dûment inscrit sur la liste des électeurs devant servir à l'élection alors pendante, de voter aux élections des membres de l'assemblée législative de cette province.

C'est à dire :

Toute personne, du sexe masculin qui, au temps fixé par le statut pour l'envoi du rôle d'évaluation ou greffier, aura résidé dans cette province pendant les douze mois précédents cette époque; qui à la dite époque est "bona fide" résident et domicilié dans la municipalité sur la liste de laquelle il est inscrit et qui, au moment d'y déposer son vote, est résident et domicilié et réside continuellement dans le district électoral où il doit voter.

L'obligation de résidence est facultative pour les ouvriers de chantiers, les marins, les pêcheurs et les étudiants dans les universités.

Les indiens élect. ou m. rés. n'ont pas de droit de vote.

Les indiens non élect. ne rés. n'ont pas de droit de vote.

La qualification foncière continuera à être comme par le passé exigée dans les municipalités des districts élect. d'Algoma Est, Algoma Ouest, Victoria Est, Peterborough, Hastings Nord, Renfrew Nord, Renfrew Sud, Muskoka et Parry Sound qui peuvent n'avoir pas de rôle d'évaluation ou de liste de électeurs.

L'évaluateur devra inscrire sur le rôle le nom de tout individu du sexe masculin qui présentera un affidavit devant un juge de paix, un commissaire ou un notaire, si les faits exposés en cet affidavit sont tels que cette personne ait le droit d'être inscrit.

Les journaux libéraux, le "Globe" en tête, ne cessent de louer M. Mowat sur son projet de loi, et le proclament le plus grand homme d'Etat (the foremost statesman) du pays, à l'exception, bien entendu, de M. B. H.

M. Mowat est l'homme par excellence, pourquoi M. Meredith ne le lui a-t-il pas sa juste part des louanges du premier d'Ontario est comblé depuis lundi dernier ?

Après tout, si nous nous rappelons bien, nous croyons que ce qui fait aujourd'hui la gloire de M. Mowat est exactement ce que proposait le chef de l'opposition, il y a bien peu d'années.

Ainsi donc, le 24 mars 1885, M. Meredith seconda par M. Morris proposition l'amendement suivant :

"Que les mots suivants soient ajoutés à la motion :

Que tout en accordant à la deuxième lecture de ce bill, et en admettant par lui, la nécessité d'étendre le cens électoral, cette chambre désire exprimer l'opinion : qu'une loi qui n'accorderait pas le droit de vote à toute personne du sexe masculin, résident dans cette province âgée de 21 ans pleins, ne devrait pas être acceptée par cette chambre."

Ont voté pour le suffrage par tête :

Baskerville, Lees, McColman, McEwen, McKay, Meredith, Clark, (Toronto), Merrick, Creighton, Metcalfe, Denison, Morgan, Fell, Morris, Mulholland, French, Gray, Hammett, Robillard, Hudson, Ross, (Cornwall), White, (Wall), Kerr, Wilmot—30.

Ont voté contre le suffrage par tête :

Awrey, Badgerow, Balfour, Ballantyne, Bishop, Blears, Caspadien, Chisholm, Dill, Dryden, Ferris, Fraser, Freeman, Gibson Hamilton, Gibson (Huron), Gillies, Gould, Graham, Hagar, Harcourt, Horly, Hart, Laidlaw, McKim, McMahon, Maxter, Morin, Murray, Neeson, O'Connor, Pardee, Phelps, Rayside, Ross (Huron), Ross (Murray), Sills, (sex), Snider, Waters, Widdifield, Young—42.

A qui l'honneur ?

LE REVIREMENT DE M. MOWAT

M. Mowat a présenté à la chambre de Toronto, un projet de loi portant le titre de "Manhood suffrage". Suffrage par tête. Nous en donnons les clauses :

Les qualifications de propriété ou de revenu sont abolies pour les électeurs à l'assemblée législative d'Ontario.

Toute personne ou aucune autre, âgée de 21 ans pleins, sujet de Sa Majesté par naissance ou naturalisation qui n'est pas déqualifié par l'acte des élections d'Ontario ou empêché de voter par aucune autre loi aura droit, s'il est dûment inscrit sur la liste des électeurs devant servir à l'élection alors pendante, de voter aux élections des membres de l'assemblée législative de cette province.

C'est à dire :

Toute personne, du sexe masculin qui, au temps fixé par le statut pour l'envoi du rôle d'évaluation ou greffier, aura résidé dans cette province pendant les douze mois précédents cette époque; qui à la dite époque est "bona fide" résident et domicilié dans la municipalité sur la liste de laquelle il est inscrit et qui, au moment d'y déposer son vote, est résident et domicilié et réside continuellement dans le district électoral où il doit voter.

L'obligation de résidence est facultative pour les ouvriers de chantiers, les marins, les pêcheurs et les étudiants dans les universités.

Les indiens élect. ou m. rés. n'ont pas de droit de vote.

Les indiens non élect. ne rés. n'ont pas de droit de vote.

La qualification foncière continuera à être comme par le passé exigée dans les municipalités des districts élect. d'Algoma Est, Algoma Ouest, Victoria Est, Peterborough, Hastings Nord, Renfrew Nord, Renfrew Sud, Muskoka et Parry Sound qui peuvent n'avoir pas de rôle d'évaluation ou de liste de électeurs.

L'évaluateur devra inscrire sur le rôle le nom de tout individu du sexe masculin qui présentera un affidavit devant un juge de paix, un commissaire ou un notaire, si les faits exposés en cet affidavit sont tels que cette personne ait le droit d'être inscrit.

Les journaux libéraux, le "Globe" en tête, ne cessent de louer M. Mowat sur son projet de loi, et le proclament le plus grand homme d'Etat (the foremost statesman) du pays, à l'exception, bien entendu, de M. B. H.

M. Mowat est l'homme par excellence, pourquoi M. Meredith ne le lui a-t-il pas sa juste part des louanges du premier d'Ontario est comblé depuis lundi dernier ?

Après tout, si nous nous rappelons bien, nous croyons que ce qui fait aujourd'hui la gloire de M. Mowat est exactement ce que proposait le chef de l'opposition, il y a bien peu d'années.

Ainsi donc, le 24 mars 1885, M. Meredith seconda par M. Morris proposition l'amendement suivant :

"Que les mots suivants soient ajoutés à la motion :

Que tout en accordant à la deuxième lecture de ce bill, et en admettant par lui, la nécessité d'étendre le cens électoral, cette chambre désire exprimer l'opinion : qu'une loi qui n'accorderait pas le droit de vote à toute personne du sexe masculin, résident dans cette province âgée de 21 ans pleins, ne devrait pas être acceptée par cette chambre."

Ont voté pour le suffrage par tête :

Baskerville, Lees, McColman, McEwen, McKay, Meredith, Clark, (Toronto), Merrick, Creighton, Metcalfe, Denison, Morgan, Fell, Morris, Mulholland, French, Gray, Hammett, Robillard, Hudson, Ross, (Cornwall), White, (Wall), Kerr, Wilmot—30.

Ont voté contre le suffrage par tête :

Awrey, Badgerow, Balfour, Ballantyne, Bishop, Blears, Caspadien, Chisholm, Dill, Dryden, Ferris, Fraser, Freeman, Gibson Hamilton, Gibson (Huron), Gillies, Gould, Graham, Hagar, Harcourt, Horly, Hart, Laidlaw, McKim, McMahon, Maxter, Morin, Murray, Neeson, O'Connor, Pardee, Phelps, Rayside, Ross (Huron), Ross (Murray), Sills, (sex), Snider, Waters, Widdifield, Young—42.

A qui l'honneur ?

B. G. Pour les Fêtes

Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Couteaux à dépeçer, Cabarets, Patins, Traîneaux, Toboggans.

Argenteries de toutes sortes en Gros et en Détail

Chez B. G. LAVERDURE, 69 & 75 RUE WILLIAM

M. Napoléon Bélanger & Joseph Cousineau

Désirent annoncer au public qu'ils viennent de faire l'acquisition d'un

SUPERBE ATELIER PHOTOGRAPHE

de MM. DORION & DELORME No 140 Rue Sparks

Nous sommes maintenant prêt à faire toutes sortes d'ouvrages dans ce genre, et à faire des portraits en photographie et peinture à l'huile, portrait agrandi, tout à des prix réduits et tous les ouvrages garantis. Nous avons aussi acheté les négatifs. Une visite est respectueusement sollicitée.

N. Bélanger & J. Cousineau No 140 Rue Sparks.

STATUTS DU CANADA

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Les Statuts et autres Publications du Gouvernement du Canada, sont en vente à ce bureau. Assés des Actes séparés. Liste de prix envoyée sur demande.

Statuts révisés, actuellement prêts. Prix de deux volumes \$5.00.

B. CHAMBERLIN, Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie.

Publ. des Impressions, Députés et de la Papeterie, Ottawa, Mars 1887.

La Protection Personnelle

Première Loi de la Nature.

Il appartient de droit aux citoyens l'obligation de se protéger contre les attaques du fraud en achetant leurs Fourrages chez

N. Faulkner & Fils

Les heures des acheteurs seront en même temps protégées, s'ils agissent ainsi.

Assortiment complet de Fourrages pour Messieurs.

111 RUE RIDEAU

COLLEGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches des tactiques Militaires, fortifications, manœuvres, cours de génie et toutes connaissances relatives aux études militaires nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers de haut mérite et de haute valeur.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie sur toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le cours de Génie Civil est complet et partiel dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs professionnels du gouvernement fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu en juin de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être andalous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

La durée du cours de Collège est de quatre années.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux diplômés annuellement.

Pension et instruction, \$100 par chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjutant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

COMMENT FAIRE USAGE DE L'Eau Minérale de St. Leon.

Comme purgatif, prenez d'un à trois bo s chauds avant déjeuner. Un ou deux verres aux repas agissent très-efficacement contre la dyspepsie.

Promenez-vous avec un de nos meilleurs remèdes altérants, buvez-les tous les jours; un verre toutes les deux ou trois heures, pour affections chroniques, purifiera votre sang.

Comme régulateur naturel, l'Eau de St. Leon s'applique à tout s les constitutions. Promenez-vous avec pour qu'elle agisse comme lég. purgatif.

Cette Eau est en vente chez tous les principaux pharmaciens et épiciers, à vingt cts le gallon, en gros et en détail, par la

Compagnie Eau St-Leon No. 534 Rue Sussex, Ottawa.

N.B.—Pour la dyspepsie ou l'indigestion, buvez l'Eau après chaque repas, et pour la constipation prenez-la avant déjeuner.

Aux Hoteliers et

Détailleurs de Liqueurs en général

JE VENDS: Brandy, Bisquit, Debonche & Cie. en caisse & oct. (pintes et fasons).

Gin de De Kuyper en oct., calais rouges, vertes et blanches (importation directe)

Gin de Keys, en calais rouges et vertes.

Brandy de Hennessy, en calais (pintes).

Whiskey irlandais Stewart.

Whiskey écossais de Dewar.

Rhum de la Jamaïque.

Rye de Walker (1885) en calais et en détail

Rye, Proof et eau de Vie de Gooderham & Worts

Cigares Seul agent pour les "Upper X" En magasin: "My Regards" et "Peg Top"

Bretes et Porter La plus célèbre de Bass, Dows & McCarthy. Catling Malting & Brewing Co. Toronto Brewing & Malting Co. Bowie & Bates.

JOHN CASEY, 291 et 296, RUE DALHOUSIE.

BULLETIN DU JOUR.

CANADA

MM. W. Edgar, agent de passagers du Grand-Tronc, D. McNichol, agent de passagers du Pacifique, et le capitaine Labelle, de la compagnie du Richelieu, sont allés à Boston pour assister à l'assemblée des agents de passagers de la Nouvelle-Angleterre et y prendre des arrangements en vue de la saison prochaine.

Les recettes des trains de passagers du Grand-Tronc pour la semaine finissant le 3 mars ont été de \$39,399; en 1887, \$39,910; pour les trains de fret, \$302,668; en 1887, \$231,906. Diminution pour 1888, \$29,749.

Il doit arriver prochainement en Canada un parti d'immigrants composé de 259 jeunes garçons et jeunes filles de Londres.

Dans la cour spéciale des sessions, hier, A. Achin, facteur du bureau de poste de Montréal, a été condamné à cinq années de détention au pénitencier pour vol de lettres chargées.

M. E. A. McDowell et sa femme Fanny Reeves, les artistes que tous ont applaudi à maintes reprises, résident actuellement à Montréal.

Un homme du nom de Piquet a été brusquement assailli dans la rue Saint-Paul, à Québec, au sujet d'une dispute pour savoir qui paierait un verre de boisson. Piquet a été frappé à la tête avec une bouteille et sa blessure est hideuse.

Deux dangereux malfaiteurs, J. H. Thompson et Oscar Goodman, faisant partie d'une redoutable bande de voleurs et de grand chemin, ont été arrêtés près de Springfield, Missouri, et pourraient bien être lynchés une nuit ou l'autre. Thompson est le fils d'un riche fermier.

Deux policemen, nommés Bates et Pogue, ont été arrêtés à Chattanooga, Tennessee, pour s'être amusés, pendant qu'ils étaient de service, à tirer des coups de revolver sur un enfant nègre nommé Westay Willis. C'est incident a causé une grande sensation à Chattanooga.

Trois hommes résidant dans le territoire indien, Julius Quinn, Wm Antwerp et Joseph George ont été assassinés et brûlés ensuite par une bande de "cowboys" qui s'étaient cachés dans les broussailles.

Thomas Donohue, le compositeur typographique qui a été fatalement blessé au feu de Springfield, Mass., est décédé hier; il est la septième victime.

Le bill des pensions a été passé au Sénat par un vote de 44 contre 16.

ETRANGER